



OUVERTURE MAIRIE

du lundi au samedi,
de 8h30 à 12h15

sauf le 2^{ème} et 4^{ème} samedi
de chaque mois

M. le Maire reçoit tous
les jours sur rendez-vous

Tél: 02.41.50.28.50

mairie-sg.distre@orange.fr

Site: www.mairie-distre.fr

DISTRÉ FLASH INFO

NOVEMBRE 2014



*Soucieux de réduire la petite et moyenne
délinquance sur notre territoire,*

*La Gendarmerie Nationale organise une
réunion publique :*

**le mercredi 10 décembre 2014, à 18h,
dans la salle de l'Amitié (cour de la Mairie),**

**pour vous présenter le dispositif de « participation
citoyenne » qui repose sur l'adhésion forte et respon-
sable des citoyens.**

TÉLÉTHON

Le 22 NOVEMBRE 2014

A DISTRÉ

BELOTHON

*Concours de belote organisé par le Conseil Municipal « enfants »
dans la salle de l'Amitié, à la Mairie*

Un séjour pour 4 personnes
dans une agréable région de France
pour l'équipe gagnante

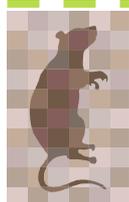
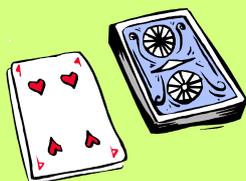


... et des lots pour toutes les équipes.

Engagement **15 €** par équipe entièrement reversés AU TÉLÉTHON

Inscriptions au 02.41.50.28.50 ou au 06.30.10.31.77
avant le 18 novembre (places limitées)

Début des opérations: 20h Première partie: 20H30



DISTRIBUTION DE RATICIDE
Samedi 15 novembre 2014, de 9h à 12h, à la Mairie.

*Merci de passer commande à la Mairie
avant le 10 novembre.*



NOUVELLES ELECTIONS AU CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS DE DISTRÉ - DECEMBRE 2014



Tu es élève de CM2, de 6^{ème} ou de 5^{ème}, tu peux, si tu le veux, participer aux élections municipales qui auront lieu le **vendredi 12 décembre 2014**, à la Mairie de Distré, en te présentant comme candidat pour être élu et siéger au conseil municipal "enfants" de Distré.

Le Conseil municipal d'enfants est composé de 15 membres, de CM2, de 6^{ème} ou de 5^{ème} élus à la majorité. Il est renouvelable dans sa totalité tous les 3 ans. Il se réunira au minimum 3 fois par an, dans la salle du conseil de la Mairie, en présence d'élus adultes. **Début du mandat:** 1^{er} janvier 2015.

Les électeurs sont les enfants de CE2, CM1 et CM2 scolarisés dans l'école des Vignes de Distré et tous les enfants de CM2, de 6^{ème} ou de 5^{ème} domiciliés à Distré.

Les candidats sont les enfants, élèves de CM2, de 6^{ème} ou de 5^{ème}, autorisés par leurs parents à être candidats et qui se seront obligatoirement inscrits en Mairie avant le 5 décembre 2014.

Le Maire et les adjoints sont élus pour 3 ans, parmi les 15 conseillers municipaux enfants élus mais le Maire devra obligatoirement être domicilié sur la Commune de Distré.

Déroulement:

- **Avant le 5 décembre 2014**, dépôt des candidatures en Mairie ou à l'école des Vignes.
- **Avant le 10 décembre**, distribution et envoi des bulletins de vote aux candidats.
- **Avant le vendredi 12 décembre, à 12 h**, dépôt en Mairie, des votes par correspondance des électeurs qui ne peuvent pas venir voter en Mairie le vendredi 12 décembre, à 14h.
- **Vendredi 12 décembre 2014, dès 14 h**, à la Mairie, élections avec les enfants de l'école des Vignes de Distré contrôlées par les élus adultes, puis proclamation des résultats.
- **En janvier 2015**, élections du Maire et des adjoints.
- **Le Samedi 17 janvier 2015:** Présentation du nouveau conseil municipal « enfants » à la population, lors de la cérémonie des vœux de M. Le Maire.

Eric Touron, Maire de Distré

Pour être candidat, il faut renvoyer ce document complété en Mairie de Distré, impérativement **avant le vendredi 5 décembre 2014**.

NOM:.....

Prénom:.....

Date de naissance:.....

Classe: CM2 6^{ème} 5^{ème}

Etablissement scolaire:

Adresse:.....

OUI

Je me présente comme candidat au Conseil Municipal "enfants" de Distré de décembre 2014

Signature du candidat

Si votre enfant est candidat, nous vous demandons de compléter ceci:

Nous, soussignés, M.....,

autorisons notre enfant.....

à être candidat(e) au conseil municipal « enfants » de Distré, lors de l'élection du vendredi 12 décembre 2014.

Signatures des parents